DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320

D67-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : M. Mathieu GREFFARD

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 septembre 2026.

Salle Polyvalente – Utilisation et tarifs

Rapporteur M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement

Considérant la vétusté actuelle de la salle polyvalente municipale, nécessitant des efforts accrus de maintenance et de sécurisation ;

Considérant l'augmentation significative des charges de fonctionnement pesant sur le budget communal, en particulier les coûts de l'énergie (chauffage) et des prestations de nettoyage remettant en cause l'équilibre financier de ce service public facultatif ;

Considérant les difficultés récurrentes constatées lors de la location de l'équipement à des usagers extérieurs à la commune (nuisances sonores, dégradations matérielles du domaine public, non-respect des règles de voisinage, ...) ;

Considérant qu'il appartient à la municipalité de garantir en priorité l'accès aux équipements de proximité à ses administrés ;

À compter du 1er octobre 2026, la mise à disposition de la salle polyvalente municipale est recentrée en priorité sur les besoins de la vie locale, la salle est prioritairement accordée aux associations et aux administrés de la Commune.

Les demandes émanant des personnes extérieures ne pourront être acceptés qu'à titre exceptionnel, sous réserve de disponibilités et moyennant un tarif spécifique

Les tarifs proposés à compter de cette date sont :

	TARIFS	
	Rosnay	**Hors Commune**
Vin d'honneur	64,00 €	128,00 €
Location 1 journée de 9h à 2h *(lundi au vendredi)*	137,00 €	274,00 €
Location 2 jours	190,00 €	380,00 €
Location week-end	190,00 €	380,00 €
Location 3 jours	241,00 €	482,00 €
associations	gratuit	chauffage
Réunions privées	71,00 €	142,00 €
Chauffage	**Du 15 octobre au 25 avril**	
Location 1 journée	48,00 €	48,00 €
Location 2 jours ou week-end	63,00 €	63,00 €
Location 3 jours	77,00 €	77,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 votants pour et une abstention :

- **Décide** de mettre la salle polyvalente prioritairement à disposition des associations et des usagers de la Commune,
- **Approuve** les tarifs proposés à compter du 1er octobre 2026,
- **Autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN.

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu GREFFARD

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 25/09/26 et affichée le 25/09/26